



AMYLO-X® WG

Fongicide triple action contre les maladies de conservation



Non classé - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

BIOCONTRÔLE U.A.B*

AMYLO-X®WG

Une solution flexible qui répond aux cahiers des charges

3 modes d'action







Antibiose

Antagonisme direct sur les pathogènes avec un effet fongicide et bactéricide des lipopeptides

Compétition spatiale

Formation d'un biofilm engendrant l'exclusion des pathogènes

Stimulation des défenses des plantes

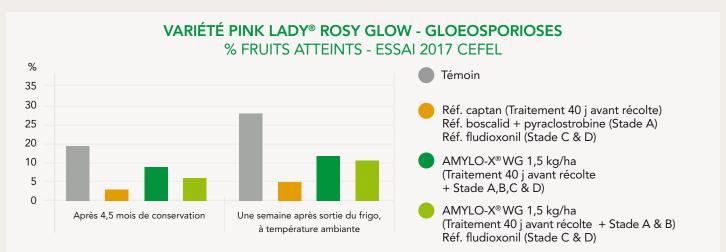
Résistance accrue à des attaques ultérieures de pathogènes

Efficace contre les maladies de conservation

Non sujet à LMR Biocontrôle & Utilisable en Agriculture Biologique DAR 1 jour, possibilité d'intervenir entre les cueilles

	30 jours avant récolte (Stade A)	20 jours avant récolte (Stade B)	10 jours avant récolte (Stade C)	3 jours avant récolte (Stade D)
U.A.B Programme Zéro Résidus	AMYLO-X® WG 1,5kg/ha**	AMYLO-X® WG 1,5kg/ha**	AMYLO-X® WG 1,5kg/ha**	AMYLO-X® WG 1,5kg/ha**
Agriculture raisonnée	Produit conventionnel		AMYLO-X [®] WG 1,5 kg/ha	AMYLO-X® WG 1,5 kg/ha
	AMYLO-X® WG 1,5 kg/ha	AMYLO-X® WG 1,5 kg/ha	Produit conventionnel	

[&]quot;Possibilité d'intervenir 40 jours avant récolte et d'augmenter la dose à 2,5kg/ha selon la variété, le temps de conservation et les conditions climatiques.



POUR UNE EFFICACITÉ OPTIMALE, SCANNEZ LE QR ET VISUALISEZ NOS CONSEILS D'APPLICATION

01/2021- Amylo-X* WG - AMM 2160841 - Bacillus amyloliquefaciens ssp. plantarum souche D747 5x1010 UFC/g. *Marque déposée Certis U.S.A. L.L.C. Homologation Mitsui AgriScience International S.A./N.V., Avenue de Tervueren 270, 1150 Bruxelles, Belgique. Distribué par CERTIS Europe BV, 5 rue Galilée, 78280 Guyancourt - Tél. : 01.34.91.90.00 - Fax : 01.30.43.76.55. N° d'agrément : IF01808 Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ ou www.phytodata.com. Conseils de prudence : P261 : Éviter de respirer les poussières et brouillards de pulvérisation. P280 : Porter des gants et un vêtement de protection. P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. P501 : Éliminer le contenu et le récipient comme un déchet dangereux conformément à la réglementation en vigueur. *Utilisable en Agriculture Biologique en application du Règlement UE 2018/848.

